

Marigny le : 20 septembre 2021

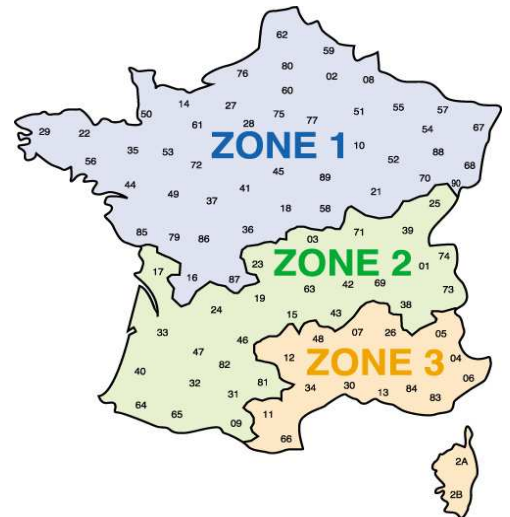
Client : MJ Valorisation
A l'attention de : Florence MARTIN
Chantier : Site MJ Valorisation
Surface à traiter : 6250 m²

Département : 43

Zone II

Calcul de transformation "Pluie / Débit"

A	Surface en m ²	:	6250
B	Précipitations en l/s par m ²	:	0,04
C	Coefficient de perméabilité	:	0,9



Q_{10 ans} Le débit de pointe pour une période de retour de 10 ans est donné par la formule suivante :

$$Q_{10 \text{ ans}} = A \times B \times C$$

$$Q_{10 \text{ ans}} = 225 \text{ l/s}$$

Définition du matériel de pré-traitement selon la méthode de calcul des débits définie
Fascicule 77-284 : "Instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations."

Le débit nominal de l'appareil est déterminé en fonction du degré de protection envisagé. L'équipement de l'appareil dépend de la teneur admissible des rejets en hydrocarbures. Dans le cas présent nous prévoyons un appareil pouvant traiter **100 %** du débit de pointe soit une pluie de période de retour de 10 ans en respectant un rejet en hydrocarbures **< 5 mg/L**

soit : $Q_{10 \text{ ans}} = 225 \text{ l/s}$

Le séparateur à hydrocarbures sélectionné sera le modèle : U2CCF5A

Cet appareil est destiné à traiter l'intégralité du débit. Il sera muni d'un obturateur automatique et d'un filtre coalesceur.

NOTE :

Le présent calcul est une estimation du débit, il ne peut en aucun cas se substituer à une étude hydraulique réalisée par un organisme spécialisé.